



HAL
open science

Quand est née la criminologie ?

Martine Kaluszynski

► **To cite this version:**

Martine Kaluszynski. Quand est née la criminologie ?. Criminocorpus, revue hypermédia, 2005, 5 p.
halshs-00290334

HAL Id: halshs-00290334

<https://shs.hal.science/halshs-00290334>

Submitted on 30 Nov 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Criminocorpus

Quand est née la criminologie ? Martine Kaluszynski

LA NAISSANCE DE LA CRIMINOLOGIE L'émergence de l'homme criminel

Comment le crime, acte banal ou barbare, intégré aux sociétés et sanctionné par elles, est-il sorti du giron juridique et devenu un objet ou plutôt un "sujet" scientifique ?

L'émergence de "l'homme criminel" va contribuer de façon déterminante à l'élaboration d'un savoir scientifique sur le crime. Des savoirs pré-diffus, des instruments, des pensées convergent pour s'attacher à établir l'aspect scientifique du phénomène.

A une époque tournée vers la science et vers l'homme, des méthodes ou techniques nouvelles émergent quasi simultanément avec les idées en germe dans les esprits curieux. C'est dans un double mouvement, un système d'interactions ingénieusement élaboré que s'ordonne l'apparition de nouvelles sciences, de nouveaux savoirs, entre autres la criminologie, sachant qu'elle n'intervient pas au hasard d'une pensée humaine plus éveillée qu'une autre. Selon les lieux d'observation d'où l'on se place (droit pénal, politique criminelle, anthropologie, philosophie...), on trouve ici et là des précurseurs légitimes, pionniers en un moment sur ce terrain en friche, constructeurs d'un morceau de cet échafaudage, porteurs d'un des multiples matériaux qui ont façonné cet édifice bigarré. Qui choisir, qui retenir, qui doter d'une légitimité fondatrice ? Bonneville de Marsangy Beccaria, Quetelet ? Il est en fait difficile de saisir les origines de la criminologie, et sans doute aventureux d'en fixer solidement le point d'ancrage. De multiples définitions recouvrent ce terme de criminologie. On peut retenir : l'étude scientifique des causes et conséquences du comportement antisocial, étude qui tente de mettre en place solutions et remèdes. On peut citer celle très générale qu'en fit E. Durkheim : « Nous constatons l'existence d'un certain nombre d'actes qui présentent tous ce caractère extérieur, que, une fois accomplis, ils déterminent de la part de la société cette réaction particulière qu'on nomme la peine. Nous appelons crime tout acte puni et nous faisons de crime ainsi défini l'objet d'une science spéciale : la criminologie. » Cette diversité de compréhension et d'approche fait de la criminologie un objet délicat à saisir, porteur d'une trop large représentation de sens ; Construction à plusieurs panneaux, cette discipline se stabilise autour d'un même objet, abordé selon trois angles : le crime, le criminel, la criminalité auxquels on doit ajouter la nécessité d'une approche scientifique. Avant d'en arriver à l'épisode français, nous devons évoquer brièvement le travail et l'héritage de Cesare Lombroso.

Une pensée criminologique enfouie

Un précurseur : A. Quetelet

Quetelet de par son éclectisme, de par ses expériences, ses activités et intérêts variés semble "représentatif" au sens large, de ce que deviendra la "criminologie scientifique". Ces réflexions sont intéressantes car elles seront le "modèle" d'études criminologiques postérieures, et en ce sens révélatrices à la fois de la pensée moderne de Quetelet et de son influence aigüe sur ses successeurs.

Quetelet a le sentiment que la régularité des crimes ne s'explique pas seulement par la nature des hommes, il a souvent insisté sur l'action que la société peut exercer, qu'elle exerce en fait, en vertu de son organisation, sur ce qu'il appelle le penchant au crime

Au XVIIème siècle, on peut parler d'une pensée criminologique, mais elle est surtout de nature purement littéraire Shakespeare (Hamlet, Othello, Macbeth), Racine (Phèdre), Corneille (Cinna) mettent en scène des situations et des personnages qui posent le problème de la faute, du crime. Descartes, en y mettant une touche philosophique donne une orientation particulière. Avec lui s'impose l'idée que le crime n'est plus de l'ordre de la manifestation diabolique. Dès cette période sont posés quelques jalons pré-scientifiques. Giambattista Della Porta auteur du *Traité de physiognomonie* étudie les rapports qui existent entre les diverses parties du visage et les différents caractères individuels. On y trouve entre autres une description de la figure des méchants, assimilés à des bêtes sauvages.

Lavater et la physiognomonie

D'autres travaux scientifiques progressent également. Johann-Caspar Lavater, philosophe, théologien, protestant, suisse pose plus précisément les bases de la physiognomonie. Il tente de montrer les ressemblances des individus avec diverses têtes d'animaux, recherchant les parallèles entre les deux parties : juger la personne intérieure par l'extérieur :

« La physiognomonie est la science, la connaissance du rapport qui lie l'intérieur et l'extérieur, la surface visible, à ce qu'elle couvre d'un visible (...) ; elle se propose de connaître les signes sensibles de nos forces et de nos dispositions naturelles... »

- Gall et la phrénologie

Pour Gall, , il était possible, en palpant le relief du crâne, d'apprécier l'importance relative des centres cérébraux et par conséquent de déceler les qualités et le caractère du sujet examiné. On appela cette discipline crânologie ou phrénologie, bien qu'il semble que ce dernier terme ne soit pas de l'invention de Gall mais de son disciple Spurzheim. Un autre aspect de son travail réside en la façon dont il divisait le cerveau en diverses régions pour y localiser autant de "facultés". Il établit ainsi une "carte générale" qui, répartissant les "organes" du cerveau, siège des "facultés fondamentales de l'âme.

Jusqu'au XVIIIème siècle la politique pénale est surtout axée sur la punition. Peines corporelles, prisons-lieux de passage, cette justice qui nous semble barbare répond également à un souci économique.

Le XVIIIème siècle, siècle des Lumières, voit les progrès des sciences médicales, morales et psychologiques s'affirmer. On s'interroge sur les moyens d'adoucir les peines, les châtiments, on se penche sur le sort des coupables. En France, l'action de Voltaire est célèbre. Les erreurs judiciaires lui permettent de dénoncer les insuffisances de l'appareil de la justice. Il obtient la réhabilitation de Calas (1762), de Sirven (1764), du Chevalier de la Barre (1766), et poursuit son apostolat pour le triomphe de la raison par le *Traité sur la Tolérance* (1763), et le *Dictionnaire Philosophique* (1764).

- Cesare Beccaria

Néanmoins, c'est Cesare Beccaria qui systématisera le mieux tous ces élans. Ce marquis italien (1738-1794) va attirer l'attention du public sur les horreurs de la torture, sur l'injustice de la justice. Professeur de droit, magistrat, haut fonctionnaire, il préconise l'examen des criminels avant de déclarer ceux-ci coupables. En 1764, paraît le traité *Des délits et des*

peines. Il y est développé une doctrine pénale, toute entière contenue dans ce théorème désormais classique :

« Pour qu'une peine ne soit pas une violence d'un seul ou plusieurs, contre un citoyen, elle doit être publique, prompte, nécessaire, la moindre qu'il soit possible dans les circonstances données, proportionnée aux délits, dictée par les lois ».

Les réflexions de C. Beccaria ne sont pas de même nature que celles de C. Lombroso, mais elles viennent transformer un contexte, assouplir les cadres d'une pensée jusque-là très fermée. Trait de liaison, entre les deux hommes, C. Beccaria, à travers ses conceptions, impose l'idée que le crime est essentiellement un fait humain. Derrière cette pensée émerge la nécessité de connaître l'individu accusé, inculpé, jugé coupable. Peu à peu déjà le délinquant apparaît, (en parallèle au délit), sort de l'inexistence, de l'indifférence où il était tenu.

Citons quelques travaux épars qui, sans nul doute, par leur existence même, contribuent à alimenter et renforcer une pensée en formation. On peut noter le mémoire que Félix Voisin en 1837 présente à l'Académie intitulé *l'Organisation centrale défectueuse de la majeure partie des délinquants* ou l'ouvrage que publie en 1841, Lauvergne : *Les forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel observés au bagne de Toulon*. D'autres aliénistes français comme Baillarger, Ferrus ou Brière de Boismont le suivent dans cette orientation. Prosper Despine, en 1868, dans un important ouvrage en trois volumes sur la *Psychologie naturelle* recherche les facultés intellectuelles et morales chez les aliénés et les criminels, mais en se préoccupant surtout des caractères psychiques. Ces travaux renvoient au développement d'une psychiatrie, qui avec Pinel, Cabanis ou Esquirol s'est intéressée aux rapports de la maladie mentale et du crime. La théorie de la monomanie instinctive explique la conduite de certains criminels, chez qui l'intelligence n'est pas affaiblie mais dont la volonté est touchée.

On ne peut oublier Auguste Benedict Morel, qui en 1857 publie son *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine*.

Il parle souvent du "type maladif" sans jamais insister sur les caractères physiques, les particularités du corps, les formes de la tête ; par contre il décrit le type "mongol" et établit les rapports liant criminalité et dégénérescence.

Pour la France il faut noter, fait important, la fondation de la Société d'anthropologie en 1859 par Broca, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, de Quatrefages, Gratiolet, Dareste, Ch. Robin... Il faudra attendre 1861, pour qu'elle puisse fonctionner régulièrement. Cette société a pour but d'étudier le groupe humain dans son ensemble et dans ses rapports avec le reste de la nature. En 1876 sera créée une école libre associée à la Faculté de médecine, qui lui octroiera des locaux

Ainsi donc voilà des éléments pêle-mêle, tirant un peu sur le catalogue, mais qui traduisent l'effervescence d'une réflexion littéraire, judiciaire, médicale, scientifique sur l'homme et le crime. C'est la perception d'une extrême densité et richesse d'origine et de formation, qui correspond bien à l'extensible compréhension de ce que peut être la "criminologie".

Des éléments épars, des éléments oubliés sans doute, mais surtout ici la tentative de recréer, si ce n'est l'exacte filiation logique des origines (ce n'était pas mon but) du moins restituer, même partiellement, "l'esprit", l'ébullition intellectuelle qui ont présidé à la conception de l'anthropologie criminelle de Cesare Lombroso, elle-même ferment d'une criminologie-discipline, qui cherchera toujours à se définir précisément.

Cesare Lombroso et l'anthropologie criminelle

Cesare Lombroso est à l'origine de l'anthropologie criminelle, sans doute, en ce sens, est-il le père de la criminologie "scientifique". Scientifique, selon les critères retenus à cette époque, et qui réside dans le fait que cette discipline se fonde sur l'observation, se nourrit de l'interprétation des faits et de la vérification de cette interprétation, grâce à une expérimentation aiguë et structurée. Les théories de ce savant italien collaborant avec Enrico Ferri et Raffaele Garofalo comme celles de son opposant N. Colajanni ont ancré la criminologie.

Lombroso, auquel on a adressé souvent des critiques acerbes dues à ses conceptions très aiguës de l'homme criminel, (et surtout aux principes que revêtaient ces conceptions) est avant tout un personnage complexe, dont on ne montre souvent qu'une partie immergée des travaux, tendant à souligner les aberrations et l'outrance des théories morphologiques. Or, au delà de ce portrait dessiné au couteau et d'une pensée mutilée, Lombroso est le concepteur d'études moins figées, et à l'origine d'une pensée criminologique moderne

Lombroso va avoir recours à la théorie de l'évolution pour expliquer son "type criminel". L'influence de Darwin est très nette pour sa réflexion. Lombroso s'y réfère dans son ouvrage célèbre et fondateur dès son chapitre premier. Darwin soutient que l'homme est le résultat d'une évolution millénaire qui va de l'homme primitif à l'homme contemporain. Les caractères de cette évolution expliquent que certains individus retombent à un stade de l'évolution bien antérieur à celui qui leur est contemporain. **Cette idée linéaire de l'évolution conduit Lombroso à affirmer que les criminels sont en réalité des individus restés en arrière dans l'évolution, qui ne sont pas allés jusqu'au terme qui mène à l'homme.** Cette conviction ne pouvait être prouvée uniquement par les anomalies physiques, réflexion elle-même défailante, et qui laisserait présager comme postulat de départ que nos ancêtres étaient des sauvages et également des anormaux. Aussi, conformément à cette théorie de l'évolution, Lombroso va mettre en évidence la parenté du comportement des criminels avec celui des animaux sauvages. Homme sauvage dans son physique et son esprit, homme dénaturé et si proche de la nature en même temps, tel est selon ce maître de l'observation des hommes et de leurs crânes, le portrait du criminel-né.

C. Lombroso ajoutera à ce "type criminel" une étude sociale. Il va rechercher dans la religion des criminels, leur intelligence et leur degré d'instruction, les caractères de l'argot, leur écriture, leur littérature, leur art et leur industrie, ces signes biologiques et psychiques destinés à compléter le type anatomique exposé précédemment

Lombroso qui agit en naturaliste dans ce monde juridique va imaginer une nouvelle approche du droit pénal, non point la punition d'une faute morale mais la sanction, basée sur le droit que la société revendique pour se défendre ; non point le libre arbitre, mais le danger potentiel que le criminel constitue. En fait, sont mis en relief des critères différents de détermination de la sanction pénale, basés sur la personnalité du criminel plutôt que sur le dommage provoqué par sa conduite. Lombroso admet l'efficacité intimidante de la peine en tant que sanction afflictive, dans le cadre d'ensemble d'un schéma de prévention, mais il ne la considère pas comme un élément décisif, et de plus il exclut la possibilité qu'elle résulte obligatoirement d'un châtement infligé à la désobéissance.

L'héritage de Lombroso

L'école italienne s'est révélée riche en idées et en personnages. Ferri applique son esprit d'analyse, sa puissance de synthèse aux facteurs sociologiques et complète heureusement la formule lombrosienne unilatérale et exclusive. Garofalo importe dans les doctrines juridiques

ce qu'il considère comme définitivement acquis à la science parmi les nouvelles conquêtes de l'anthropologie criminelle Lombroso attire particulièrement par l'étude anatomo-biologique et reste "l'homme" du type criminel, du criminel-né, du criminel atavique.

Les conceptions évoquées par Lombroso sont "novatrices" au sens où elles établissent des logiques et des fondements de réflexions tout à fait nouveaux. En songeant plus précisément à ses travaux sur le criminel-né, l'atavisme et les anomalies, je pense qu'il est bon de s'attacher au principe qu'ils requièrent. Un caractère commun à toutes ces théories est le rôle immense attribué à la biologie dans des théories dont la clé de voûte est l'affirmation d'un véritable déterminisme structurel d'un comportement criminel, conséquence fatale des stigmates spécifiques de criminalité. Ces théories s'incorporent parfaitement à tout un mouvement d'idées spécifique qu'est le darwinisme social. A la mort de Darwin en 1882, le darwinisme règne en Europe. Le darwinisme social apparaît avec les travaux de Spencer. La faveur du darwinisme social a pour effet de désacraliser la personne humaine, d'identifier la vie sociale à la vie physique. La société est un organisme soumis aux mêmes lois que les organismes vivants. La réalité humaine n'est plus qu'une lutte incessante dont l'issue naturelle est la survie du plus apte. Les contributions scientifiques qui jettent les bases d'un nouveau comportement et fournissent de nouvelles explications des relations entre les hommes abondent.

La découverte de l'inconscient à la fin du siècle apportera une dimension complémentaire à ces théories nouvelles qui rejettent la traditionnelle et mécaniste conception de l'homme qui postule que le comportement humain est commandé par le choix rationnel.

Il est vrai qu'un des héritages le plus redoutable de Lombroso est de penser que les criminels constituent une véritable race à part, avec des stigmates de structure précis, biologiques ou psychologiques, qui en constitueraient la marque instinctive et indélébile. Nous reviendrons sur ce terrain en abordant "l'eugénisme" dont les pratiques et réflexions s'inspirent de ce mouvement.

Il faut reconnaître que les théories lombrosiennes reposaient sur des sources très insuffisamment contrôlées et des matériaux très précaires. Les conclusions étaient souvent prématurées, les interprétations hâtives. C'est sur ces points, sur la démonstration irréfutable des faiblesses et des exagérations de la théorie biologique de la criminalité, que les contemporains de Lombroso l'attaqueront en priorité. Dans ces conceptions, un point à noter qui se retrouvera fréquemment chez beaucoup de nos auteurs c'est l'ampleur de signification et à la fois le flou et l'imprécision du terme délinquant ou criminel. On parle d'une entité globale recouvrant tous les aspects du phénomène, gommant pratiquement les nuances et les différences entre un voleur de bois et un assassin sanguinaire. Ce discours de généralisation sur ces points, où la nuance fait la différence, est un premier défaut. Le désir d'une théorisation homogène sans lien, pour le coup avec une réalité bigarrée et diverse. De ces théories, sans doute le plus révolutionnaire est-ce ce **déplacement de regard du crime vers le criminel**, la prise en considération de l'individu comme agent actif, la mise en lumière de la personnalité dynamique et concrète du délinquant... l'émergence de l'homme criminel, dans un processus où il n'existait pas ou peu. Sans doute de par les alliances qu'il réalise, comme de par les réactions qu'il suscite, peut-on accorder à Lombroso le fait d'être également à l'origine d'une "pluridisciplinarité" scientifique autour du phénomène criminel. Lombroso est allé dans toutes les directions, outrancier, moderne (si l'on songe à sa pensée pénale élaborée par lui et ses partenaires). Il y a deux hommes en Lombroso, le chercheur et le chef d'une école. Au delà de son impact spécifique, l'anthropologie criminelle lombrosienne fait surtout sentir son influence sur le déterminisme biologique en venant étayer sa thèse fondamentale sur le rôle des individus et de leur environnement : chacun dans ses actions suit sa nature innée.

A la manière de Lombroso, pour comprendre le crime, étudions le criminel mais non pas la façon dont il a été élevé, ni son éducation, ni les circonstances de sa conduite... L'anthropologie criminelle étudie le délinquant à sa place naturelle, c'est-à-dire dans le domaine de la biologie et de la pathologie. Malgré l'ambiguïté de ces travaux et des critiques qui commencent à fuser, Lombroso restera présent et n'entraînera pas dans la tourmente l'anthropologie criminelle. La polémique va créer un regain dans cette toute jeune discipline et en ce sens, Lombroso a eu un rôle positif. Il a fait naître des discussions, créer les passions, provoquer les critiques, indiquant ainsi les difficultés à surmonter, les erreurs à éviter. Dans tous les cas, il a imposé l'étude du criminel, jusque-là négligée. Il est au fondement de ce courant d'idées sur le phénomène criminel. L'école italienne a construit un canevas de théories, sur lequel vont pouvoir se définir, se créer, en alliance ou en opposition surtout, d'autres écoles ou mouvements. L'école italienne, de par le caractère novateur et perturbateur de ces théories, ne laissa nullement le monde scientifique indifférent. Elle provoqua des réactions multiples, variées, en tout cas nombreuses. Elle fut l'origine de création de mouvements qui sur ce terrain voulaient affirmer leurs propres convictions, souvent en opposition face à celles de l'école lombrosienne. C'est le cas du mouvement criminologique français rassemblé autour d'Alexandre Lacassagne et des *Archives de l'anthropologie criminelle*.

BIBLIO

Quand est née la criminologie ?

Debuyst (G), Digneffe (F), Labadie (J.M.), Pires (A.P), *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. 1. Des savoirs diffus à la notion de criminel-né*, Coll. Perspectives criminologiques, Les Presses de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université d'Ottawa, De Boeck Université, 366pages, 1995.

Labadie (J.M), *Les mots du crime. Approche épistémologique de quelques discours sur le criminel*, Perspectives criminologiques, Les Presses de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université d'Ottawa, De Boeck Université, 249 pages, 1995

Renneville (M°) le langage du crâne. Une histoire de la phrénologie. Edit seuil, coll. Les empêcheurs de penser en rond, ??

Renneville (M), la médecine du crime, Presses Universitaires septentrion, 1997

Mucchielli (L)(Sd) , Histoire de la criminologie française, Paris, l'harmattan, 1995

Kaluszynski (M), *La République à l'épreuve du crime : la construction du crime comme objet politique, 1880-1920*, Paris, L.G.D.J., 2002, 251p.

Articles A.A.C

Garraud (R)°, Rapports du droit pénal et de la sociologie criminelle, AAC 1886

Lacassagne (A), Programme d'études nouvelles en anthropologie criminelle, AAC 1890, p.565

Corre (A) et Aubry (P), Documents de criminologie rétrospective, AAC 1894, p.255-276

Lacassagne(A), Martin (E), Etat actuel de nos connaissances pour servir de préambule à l'étude analytique des travaux sur l'anatomie, la physiologie, la psychologie et la sociologie des criminels AAC 1906, p.104-145

Lombroso (C), Discours d'ouverture du VIème Congrès international AC, 1906, AAC, 1906 p. 605.

Lacassagne (A), Cesare Lombroso, 1836-1909, AAC 1909,p.881

Vervaeck, La théorie lombrosienne et l'évolution de l'anthropologie criminelle, AAC 1910, p.561